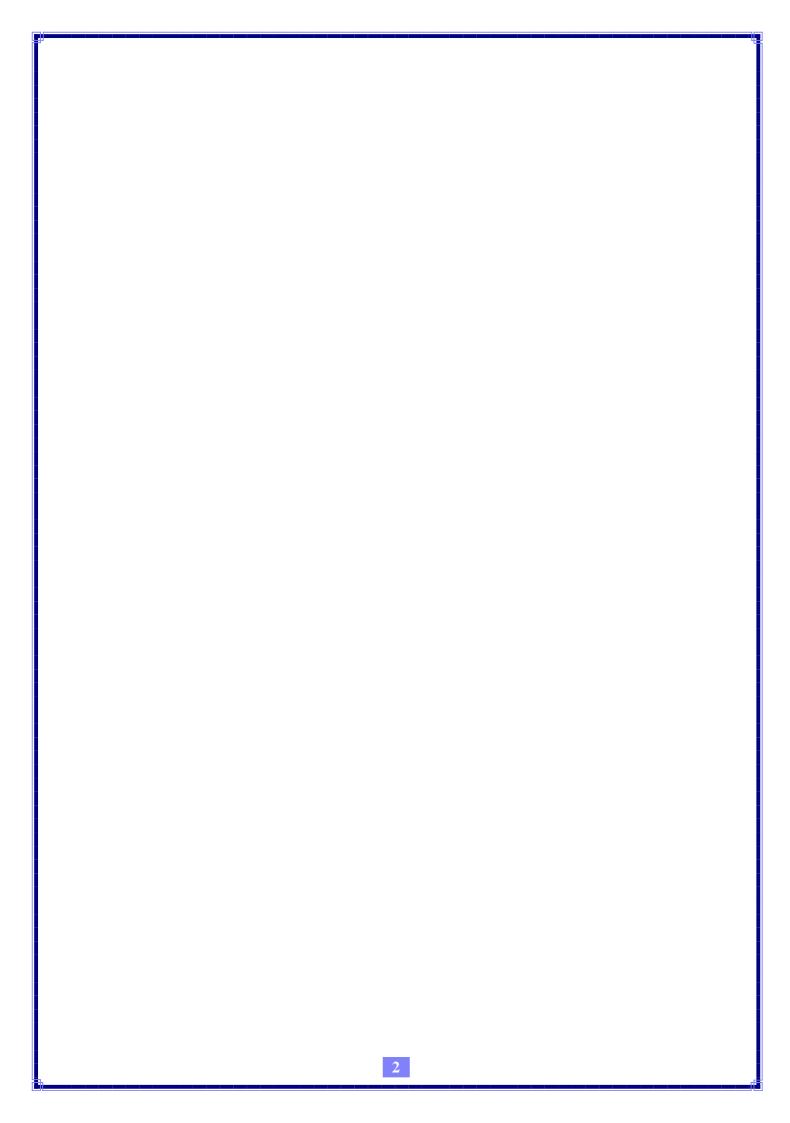
ENTRETIEN DU LINGE DES RESIDENTS



L'Hôpital Gérontologique et Médico-Social de Plaisir Grignon vous informe





SOMMAIRE

Mot de la Direction	
Liste des vêtements préconisés pour le trousseau	5
Conditions de prise en charge du linge personnel	
Offres de prestations complémentaires Contacts	

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Conseil de surveillance, la Direction ainsi que le personnel de l'Hôpital Gérontologique et Médico-social de Plaisir Grignon vous souhaitent la bienvenue.

Vous-même ou l'un de vos proches allez prochainement entrer dans l'un de nos services.

Notre établissement dispose d'une blanchisserie : le linge respectant certaines recommandations est lavé par l'établissement, après avoir été identifié par la blanchisserie.

Ce livret vous permettra de prendre connaissance des informations importantes concernant votre linge. Vous y retrouverez des renseignements pratiques et des recommandations techniques qui vous aideront à mieux préparer votre trousseau ou celui de l'un de vos proches.

Nous demeurons, bien entendu, à votre disposition pour toute information complémentaire.

LA DIRECTION

LISTE DES VETEMENTS PRECONISES POUR LE TROUSSEAU

Un trousseau suffisamment important doit être constitué à votre nom lors de votre admission et doit être renouvelé tout au long du séjour.

Voici un exemple pour vous aider. Donné à titre indicatif, il est à adapter en fonction de vos habitudes de vie et de votre santé.

Avant de le constituer, il vous est recommandé de consulter la blanchisserie qui vous conseillera utilement.

Le trousseau doit se composer au minimum de:

- 7 pantalons ou jogging ou robes ou jupes,
- 7 chemises, chemisettes, polos, ou T-Shirt,
- 6 pyjamas ou chemises de nuit,
- 2 ou 3 gilets, pulls ou sweater,
- 2 robes de chambre,
- 1 veste, manteau ou blouson,
- 7 sous vêtements (culottes, slips...)
- chaussures et/ou chaussons adaptés

Pensez à prévoir des produits d'hygiène (rasoir, mousse à raser, entretien d'appareillage, brosse à dents, dentifrice, shampoing, savon ou gel douche, brosse à cheveux, peigne...selon vos habitudes). Ces produits ne sont généralement pas fournis par l'hôpital.

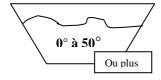
CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DU LINGE PERSONNEL

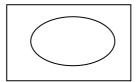
La blanchisserie de l'établissement assure l'identification de votre linge.

Pour être marqué, le linge personnel doit :

- être confié au service, propre et en bon état,
- faire partie de la liste des vêtements préconisés pour le trousseau,
- supporter le nettoyage industriel jusqu'à 50°
- supporter le collage des étiquettes par thermo fixation,
- supporter la finition par séchoir rotatif,
- être validé conforme par la blanchisserie de l'hôpital.

Il est conseillé que l'étiquette comporte les logos suivants :





Le service doit être informé lors d'un renouvellement de linge, afin d'en faire effectuer le marquage. Si vous ne prévenez pas le service, vous courez le risque que le linge soit utilisé sans être marqué : il sera alors écarté du circuit par la blanchisserie lors de son premier lavage. Pour vous, il sera considéré comme perdu.

Si vous êtes amené à déposer du linge le week-end, demandez un sac kraft dans le service sur lequel sera apposé le nom de votre proche. Il sera marqué par la suite.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES SUR LA COMPOSITION DU LINGE

Ces recommandations techniques vous sont transmises afin d'assurer entretien et longévité aux articles textiles.

Les matières suivantes sont préconisées pour une prise en charge adaptée par la blanchisserie :

- acrylique,
- polyester,
- polyester coton,
- coton,
- polyamide.

Le nettoyage du linge délicat (lainage, thermolactyl, nettoyage à sec, lin, soie, chlorofibres...) demeure à votre charge ou celle de vos proches.

La blanchisserie peut également nettoyer à sec le linge délicat sur votre demande.

L'hôpital décline toute responsabilité en cas de détérioration du linge non validé conforme par le service blanchisserie ou qui ne respecterait pas les recommandations techniques.

LE LINGE FOURNI ET ENTRETENU PAR L'HOPITAL

Les articles textiles suivants sont fournis et entretenus par l'établissement :

- draps plats, draps housses, taies d'oreiller, taies de traversin, couvertures, dessus de lit, serviettes de bain, draps de bain;
- serviettes de table dans certains services,
- chemises ouvertes, pyjamas.

Pour ces différentes catégories d'articles, si vous souhaitez utiliser votre linge personnel, vous devrez en assurer l'entretien.

OFFRES DE PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Les manteaux, vestes et imperméables peuvent être traités, si la matière le permet et si vous le souhaitez par le nettoyage à sec.

Le marquage sera provisoire pour ce nettoyage.

Tous les articles n'ayant pas pu être validés par le service blanchisserie pourront être également traités par le nettoyage à sec, sur votre demande.

Si vous souhaitez personnaliser votre environnement, les rideaux, les dessus de lit et les couvertures doivent être certifies NON FEU. Leur entretien sera entièrement sous votre responsabilité.

Les résidents qui souhaitent avoir du linge hôtelier personnel au lieu du linge habituellement fourni par l'établissement (draps, serviettes de table, ...) peuvent en confier l'entretien à la blanchisserie. Ce linge sera marqué de façon permanente par la lingerie.

CONTACTS

Le service blanchisserie et les lingères restent à votre disposition pour toutes questions, remarques et suggestions.

- Personnes à contacter :
 - Monsieur Olivier DESMOULINS, responsable blanchisserie
- Du lundi au vendredi
- De 9h à 15h
- Téléphone: 01 30 79 69 77
- Mail: secretariat.ucb@hopital-gms-plaisir.fr
- Fax: 01 30 79 18 80

Ce petit guide a été spécialement conçu pour vous et vos proches afin de vous communiquer les informations importantes concernant votre linge.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour vous facilitez les démarches.

Bonne lecture

La Direction des Services Economiques



220 rue Mansart 78375 Plaisir Cedex

Tél: 01 30 79 57 57

